

LA FIN DE L'ÉPOQUE SAVOYARDE

6 mai 2017

Qu'ils soient écuyers ou chevaliers, les seigneurs de Varey, comme certains de leurs voisins, se disaient baron, dès-alors qu'ils tenaient un rang proche des comtes et ducs de Savoie. Par tradition, les seigneuries en toutes justices conservèrent l'usage du terme de baronnie, mais l'État français leur contesta ce titre, les barons des rois de France étant d'un rang différent : *baron* désignait initialement un homme distingué par sa naissance ; le royaume de France en fit un titre nobiliaire de quatrième classe après *duc*, *comte*, *vicomte* et avant *chevalier* et *écuyer* »¹.

Au milieu du XVI^e siècle, les terres de Varey appartenaient encore aux Chaland, famille noble piémontaise originaire de la vallée d'Aoste, qui les possédaient depuis le début du XV^e siècle². Leur blason est sculpté à la clef de voûte de la chapelle dite de Varey en l'église de Saint-Jean-le-Vieux. Outre le château qui n'offrait que peu de confort, ils possédaient une tour carrée, située dans le centre du village de Vieu, en bordure de l'Oiselon.

Étienne-Philibert de Chaland, sans enfant, fut le dernier des Chaland seigneur de Varey. Endetté, il avait vendu la Tour d'Hauterive aux frères Bovet écuyers de Poncin en 1554³, puis hypothéqué en 1562 les terres de Varey et leurs revenus pour garantir des emprunts d'une somme totale de 11 950 Écus d'or contracté auprès de marchands, dits *allemands*, de Berne et Fribourg en Suisse. N'étant en définitive plus solvable, Étienne-Philibert de Chaland fut dépossédé de ses biens par un arrêt du Parlement de Chambéry du 28 mars 1556⁴, au profit de ses créanciers.

Le duc de Savoie, ne pouvant se résoudre à l'aliénation d'un de ses états en faveur des *Allemands*, après quelques tergiversations, pressé aussi par les neveux, Claude et Philibert de l'Aubépin⁵, héritiers légitimes du débiteur, racheta Varey pour 12 000 Écus d'or⁶ le 29 mars 1562.

Étienne-Philibert de Chaland avait recueilli vers 1550 la succession de son oncle Claude de Chaland, seigneur du Saix⁷, qui comprenait les terres de Jujurieux et dépendances en toutes Justices, et de la Bâtie sur Cerdon, terres vassales de Varey. Afin de réduire son endettement, il vendit ce patrimoine à Philippe de Puges, écuyer, natif de Lucques en Toscane⁸, qui tenait d'ailleurs toujours ces terres en 1572⁹.

Ce n'est que quelques années plus tard que les seigneuries Jujurieux et Varey furent à nouveau réunies, d'une part avec la vente de Jujurieux par Philippe de Puges à Claude de l'Aubépin pour le prix de 1 900

1 Voir les dictionnaires du Moyen Français, Godeffroy et de Trévoux (1751).

2 Inféodation du Mandement de Varey faite par le Comte Amé de Savoie du 18 mars 1401. Source : Inventaire de Jean-Baptiste Peincedé, Chambre des Comptes de Bourgogne B 12014, Tome 21, p 381.

3 Topographie historique du département de l'Ain, Marie Claude Guigue, Gomier Aîné, Bourg-en-Bresse, 1873.

4 Source : Peincedé, Chambre des Comptes de Bourgogne, B 12014, Tome 21, p 384, 23.

5 La baronnie de l'Aubépin se situait en Franche-Comté. Le village de L'Aubépin domine Saint-Amour au levant. Renée, fille de Claude de l'Aubépin, fut mariée à François d'Ugnye, seigneur d'Ognat et La Chaux en Bresse bourguignonne.

6 Source : Peincedé, Chambre des Comptes de Bourgogne, B 12014, Tome 21, p 384, 24.

7 Ancienne seigneurie située sur la commune de Péronnas ; tuilerie et lieu-dit du même nom.

8 Source : Peincedé, Chambre des Comptes de Bourgogne B 12014, Tome 21, p 419.

9 Source : Peincedé, Chambre des Comptes de Bourgogne B 12014, Tome 21, p 470.

Écus d'Or, le 30 octobre 1577¹⁰, et d'autre part grâce aux lettres patentes rédigées également un 30 octobre, probablement la même année¹¹, par le duc de Savoie, inféodant à perpétuité à Claude de l'Aubépin la terre et mandement de Varey et Jujurieux, avec le coponage¹² d'Ambronay, leyde¹³ et avenage¹⁴, les rentes, moulins, office de banderie¹⁵, péage dépendants dudit Varey, pour le prix de 12 000 Écus d'or¹⁶. Claude de l'Aubépin, baron dudit lieu au Comté de Bourgogne, était le petit fils par alliance de Boniface de Chalant.

Le droit féodal s'appliquant d'abord aux seigneurs eux-mêmes, et les terres de Jujurieux étaient mouvantes du duc de Savoie, Claude de l'Aubépin fut condamné par la Chambre des Comptes de Savoie à verser des lods¹⁷ à Emmanuel Philibert de Savoie qui l'investit dans son droit de nouveau propriétaire, le 24 juillet 1579, moyennant le paiement de 316 Écus d'or, 4 Florins un Sol et 8 Deniers.

Puis Claude de l'Aubépin donna Varey en dot à sa fille Renée en 1580, lorsqu'elle épousa François d'Ugny¹⁸, seigneur de La Chaux en Bresse Bourguignonne, rattachée au royaume de France depuis 1480, à la mort de Charles le Téméraire.

Mais plusieurs prétendants aux terres de Varey contestèrent les transactions, arrangements et ventes antérieures. En conséquence, en 1595, le procureur patrimonial de Savoie fit la revente de la seigneurie de Varey et Jujurieux, contre noble François d'Ugny Seigneur de la Chaux et Damoysselle Renée de l'Aubépin sa femme cohéritière par bénéfice d'inventaire¹⁹, avec Barbe et Anne Françoise de l'Aubépin sa sœur, filles de M. Claude de l'Aubépin Seigneur de Varey. Barbe et Anne Françoise étaient mariées : la première au seigneur de Dramelay et Arinthod, et la seconde au seigneur de Conflandey en Bourgogne. On comptait aussi comme plaideur, noble Robert Dupré Seigneur de Chamaignieu en Dauphiné, qui était héritier par bénéfice d'inventaire de feu Dame Anne Dupré sa sœur nièce de noble Étienne Philibert de Chalant seigneur de Varey. Et rappelons-nous que



Tour et chapelle de l'Aubépin

10 Source : Peincedé, Chambre des Comptes de Bourgogne B 12014, Tome 21, p 390.

11 Source : Peincedé, Chambre des Comptes de Bourgogne B 12018, Tome 25, p 233. La date de 1571, souvent prise pour la cession des seigneuries de Varey et Jujurieux ne peut être correcte puisqu'à cette époque la seigneurie de Jujurieux appartenait toujours de Philippe de Pauges, et qu'elle ne fut cédée qu'en 1577. Il y aurait donc eu erreur de transcription.

12 **Coponage** : droit féodal perçu sur le commerce des grains vendus sous les halles ou sur les marchés. Ce mot vient de la mesure appelée *copon*, coupe.

13 **Leyde** : droit féodal perçu sur le commerce des marchandises vendus sous les halles ou sur les marchés.

14 **Avenage** : redevance due au seigneur par les étrangers ou *forains* advenus dans la seigneurie. Ces droits seront développés dans le chapitre réservé aux droits seigneuriaux.

15 **Office de banderie** : devoir d'entretenir une compagnie de soldats.

16 Source : Peincedé, Chambre des Comptes de Bourgogne B 12014, Tome 21, p 415 ; et B 12014, Tome 25, p 449.

17 **Lods** : droits de mutation sur les fonds mouvants d'un seigneur.

18 **Ugny** : ou Ogna. Famille noble du Comté de Bourgogne, qui tire son nom de la Terre d'Ugny, que l'on nomme en langage Comtois Ogna (dictionnaire de la noblesse de la Chenay). Parfois écrit *Dugny*, *Dugnye*, *d'Ugny* ou *d'Ugna*, qui est un hameau de la commune de Marigna sur Valouse, près d'Arinthod, Jura.

19 **Bénéfice d'inventaire** : droit pour l'héritier de ne supporter les dettes successorales que dans la limite de l'actif qu'il recueille.

*noble Philippe de Pauges avait tenu par engagement la seigneurie de Jujurieux, et Dlle Angelle de Cornuti, Dame du Saix, était héritière universelle dudit Philippe de Pauges seigneur du Saix*²⁰.

Bref, un bel imbroglio qui se solda, d'après la notice sur Varey établie Samuel Guichenon, par la vente de la seigneurie au comte de Brandis, gouverneur de Montmélian, et à sa femme Sébastienne de la Chambre, ancienne abbesse de l'abbaye de Betton, proche du même lieu. Laquelle Sébastienne de la Chambre, comtesse de Brandis aurait défendu Varey pendant son siège par Biron en 1595.

En définitive, Renée de l'Aubépin et son mari conservèrent Varey, et en 1601, François d'Ugny dressa un inventaire²¹ où apparaît la liste nominative des vassaux qui avaient fait hommage à Boniface de Chaland ; se trouvaient : *Guillaume Courtois comme mari de Marguerite Alliot, Claude de La Couz Abbé d'Ambronay, René de La Couz son neveu, noble Claude Bordes sieur du Châtellet de Sardon – soit Cerdon – noble Hercule de Lyobard sieur du Chastelard, nobles Claude et Prosper Bachod frères de St Jean le Vieux, nobles Adrien et Antoine de Louvat sieurs de Champollon.*

Les distances entre Varey et l'Aubépin ou La Chaux – éloignés d'une ou deux grandes journées de cheval – faisaient que les Bourguignons ne venaient qu'occasionnellement dans leur seigneurie de Varey, soit pour percevoir leurs revenus, régler les problèmes courants ou présider à quelques cérémonies coutumières. La gestion quotidienne de la châellenie était déléguée à des officiers locaux pour la police et la justice ; quant aux terres, un fermier général se chargeait de l'amodiation.

En 1598, le mandement était régi par le vis-châtelain Jean Turrel. De 1592 à 1598, nobles Claude et Prosper Bachod étaient fermiers généraux des terres et du péage. Maître Jean Turrel officia ensuite comme châtelain jusqu'en 1619 environ. Les Turrel habitaient au mas du même nom, près de l'église de Vieu²². Ces administrateurs locaux servirent d'intermédiaires qui assuraient une certaine continuité dans l'administration des communautés laborieuses d'habitants, amortissant ainsi les effets chaotiques des fréquents changements de propriétaires. Les politiques guerrières des états eurent pour eux des conséquences autrement plus graves.

20 Source : Peincedé, Chambre des Comptes de Bourgogne B 12014, Tome 21, p 670.

21 Source : Peincedé, Chambre des Comptes de Bourgogne B 12018 – Tome 25 – p 233 et 234.

22 Nom originel du village de Saint-Jean-le-Vieux. En latin : *Vicus subtus Varey (1325)* ; *Vieu*, village ; *subtus*, sous.

Chalant Varey



D'argent au chef de gueules à une bande de sable, brochant sur le tout, chargeant la bande d'une moucheture d'hermine posée du même.

Aubépin



D'azur, au sautoir d'or cantonné de quatre billettes de même.

Ugnye



D'azur à la fasce d'argent à une quintefeuille de même en pointe.